



## MEDIATHEQUE ETIENNE CAUX

### Demande de Prêt entre bibliothèques

PEB n°

Date

Demande traitée	Doc. réceptionné	Date de retour	Doc. retourné	Facturation

#### Document demandé

TITRE

AUTEUR

ÉDITEUR

#### Demandeur

NOM

PRÉNOM

N° CARTE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Merci de nous communiquer votre téléphone afin de pouvoir vous prévenir de l'arrivée du document et vous contacter en cas de besoin de précision.

- La bibliothèque prêteuse fixe le **tarif** : frais de port ou forfait, ces frais peuvent parfois dépasser le prix d'achat du document !
- Les frais sont à régler à la réception de la facture (parfois plusieurs mois après le retour du document).  
Une copie de la facture vous est systématiquement adressée, l'ordre à reporter sur votre règlement bancaire est indiqué sur la facture et son règlement doit être adressé à la Médiathèque Etienne Caux, ceci pour assurer un meilleur suivi en cas de réclamation de part et d'autre...
- le prêt à domicile du document n'est pas systématiquement autorisé. Dans certains cas, l'utilisateur devra consulter l'ouvrage à la médiathèque. Là encore c'est **la bibliothèque prêteuse qui impose ses règles**.
- La durée de prêt ou de consultation est fixée par la bibliothèque prêteuse.
- Lorsque le document nous parvient par la poste (délais variables selon les bibliothèques) nous prévenons l'utilisateur par téléphone et par courrier (ou par mail).

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du service Prêt entre bibliothèque décrites ci-dessus.

Je m'engage à régler les frais de port ou de participation que ce service implique, sachant que le montant des frais qui me sera demandé est fixé par la bibliothèque prêteuse.

Lu et approuvé